

# Qalaat al-Bahreïn (Bahreïn)

No 1192

## 1. IDENTIFICATION

*État partie :* Royaume du Bahreïn

*Bien proposé :* Site archéologique de Qalaat al-Bahreïn

*Lieu :* Région du nord

*Date de réception :* 29 janvier 2004

*Catégorie de bien :*

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

*Brève description :*

Qalaat al-Bahreïn est un tell typique, c'est-à-dire une colline artificielle créée par plusieurs strates successives d'occupation humaine. La stratigraphie du site, continue, va d'environ 2300 avant J.-C. au XVI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Environ 25 % du site ont déjà fait l'objet de fouilles, qui ont révélé des structures de divers types : résidentiel, public, commercial, religieux et militaire. Au sommet de la colline se trouve un impressionnant fort portugais, qui a donné son nom à tout le site – qal'a signifiant fort.

## 2. LE BIEN

*Description*

Qalaat al-Bahreïn est un site archéologique. Il a la forme et toutes les caractéristiques d'un tell typique, à savoir une colline artificielle créée par plusieurs strates successives d'occupation, bâties les unes sur les autres. La colline de Qalaat al-Bahreïn mesure environ 300 x 600 mètres et son point le plus haut se situe à environ 11,2 m au-dessus du niveau de la mer.

Les fouilles archéologiques sur le site ont commencé il y a 50 ans avec l'expédition danoise, qui a travaillé entre 1954 et 1970, suivie par l'expédition française depuis 1978 et des archéologues de Bahreïn depuis 1987.

Les différentes zones de fouilles, couvrant environ 25 % du site, ont révélé la stratigraphie des couches d'occupation ainsi que des vestiges architecturaux.

La première phase du site date d'environ 2300 avant J.-C., consistant en structures probablement résidentielles, mises au jour dans la zone de fouilles au nord, près de la mer. C'est aussi à cette époque qu'un épais mur de maçonnerie

a été construit, pour entourer et protéger le peuplement. Environ 46 mètres de ces fortifications, en maçonnerie sèche, sont visibles aujourd'hui.

Un mur plus tardif, peut-être un renfort du premier, a été érigé aux environs de 1450 avant J.-C. Cette phase s'est caractérisée par l'usage extensif d'un mortier extrêmement dur et d'un enduit en surface, d'où un très bon état de conservation du mur. Il semble que ce mur ait perdu sa fonction de défense aux environs de 500 avant J.-C., quand des structures résidentielles ont été construites en s'adossant à celui-ci et au-dessus de certaines de ses sections.

Différentes strates d'occupation ont été révélées dans la zone centrale des fouilles. La première appartient à la même période que le premier mur de la ville, soit 2200-1800 avant J.-C. La principale architecture révélée consiste en une rue de 12 m de large, et de grandes structures monumentales la bordant. Il s'agit probablement pour une partie de structures palatiales, notamment les entrepôts du palais. Dans la période suivante (âge du bronze moyen ou 1450-1350 avant J.-C.), les bâtiments antérieurs ont été modifiés et agrandis pour servir de palais du gouverneur Kassite (les Kassites étaient les colonisateurs mésopotamiens du site).

Les murs du palais du XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ont été utilisés comme fondations pour les structures suivantes, datant du XI<sup>e</sup> au Ve siècle avant J.-C. (âge du fer). Une structure monumentale à deux colonnes, probablement un temple, y a été découverte. Dans la même zone de fouilles, plusieurs résidences luxueuses avec des espaces privés et publics et un système sanitaire élaboré datent également de la même période. Sous les sols de ces habitations, plusieurs tombes et sarcophages en terre ont été découverts.

En conséquence de l'usage continu de ces mêmes murs, certains d'entre eux atteignent une hauteur considérable, jusqu'à 4,5 m.

Le niveau archéologique de la zone centrale montre qu'aux environs du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (période de Tylos, période hellénistique ou séleucide-parthe), la construction sur le site était dense. Du fait des destructions et dégradations ultérieures, le caractère et l'utilisation de ces structures ne sont pas encore claires.

Une forteresse côtière mesurant 51,5 x 51,5 m a été fouillée dans la partie nord du site. Cette grande forteresse n'est pas facile à dater, mais n'est probablement pas antérieure au III<sup>e</sup> siècle après J.-C. Elle présente une ressemblance marquée avec les fortifications sassanides, particulièrement du fait de ses tours d'angle arrondies. La forteresse servit jusqu'au Ve siècle, puis fut abandonnée jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut ensuite reconstruite dans l'optique de fonctions commerciales, et huit de ses pièces furent utilisées comme ateliers de confection de madbasa (sirop de dattes). La forteresse et les structures plus tardives construites sur son site sont préservées sur une hauteur de 20 à 250 cm. Ses matériaux de construction ont été réutilisés pour la construction du grand fort médiéval ultérieur, le fort de Bahreïn.

Dans la zone centrale de fouille, deux strates supplémentaires ont été fouillées. La première date du

XIV<sup>e</sup> siècle (période islamique moyenne). Les vestiges architecturaux comprennent une zone urbaine dense, et une structure qui était probablement un souk ou un caravansérail. À la deuxième période, datant du XV<sup>e</sup> siècle, la zone était occupée par des maisons très modestes, faites de matériaux mixtes, essentiellement réutilisés à partir des structures antérieures.

Du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'abandon du site, il servit essentiellement à des fins militaires. Une grande forteresse construite en haut du tell domine le site, et lui a même donné son nom. La grande forteresse de Bahreïn comporte plusieurs phases de construction. La première phase date du début du XV<sup>e</sup> siècle, quand une simple enceinte fortifiée fut érigée sur le site. En 1529, le premier grand agrandissement de la forteresse et de ses douves eut lieu, ainsi que son adaptation à l'artillerie moderne.

La troisième phase est celle qui donna à la forteresse sa forme actuelle. Cette phase commença en 1561, quand l'île tomba sous le joug portugais. Les Portugais ajoutèrent plusieurs bastions d'angle de style génois et agrandirent à nouveau les douves. Le renforcement et l'élargissement de la forteresse reflète l'importance croissante de la route maritime marchande vers l'Inde et la Chine, ainsi que les rivalités entre la principauté de Hormuz, les Portugais, les Perses safavides et les Turcs ottomans. Une source écrite du début du XVII<sup>e</sup> siècle décrit la forteresse comme inutile du point de vue militaire, car inaccessible depuis la mer. L'ancien chenal d'accès, taillé dans le rift corallien, qui a fait l'attrait du site pendant des siècles, était alors presque complètement ensablé, et seuls de petits navires pouvaient atteindre le site, à marée haute.

Ce fut la principale raison de l'abandon définitif du site de Qalaat al-Bahreïn, et de sa transformation progressive de peuplement vieux de 4 500 ans en site archéologique.

Le site est entouré de palmeraies, et la zone proposée pour inscription comporte une rangée de maisons à un étage.

### ***Politique de gestion***

#### *Dispositions légales :*

Le site est protégé en vertu de la Loi de protection des sites archéologiques (loi n° 11 de 1995). D'après cette loi, le ministère de l'Information et sa direction de la Culture et du Patrimoine sont responsables de la gestion du site.

Le site est à 70 % la propriété de l'État, tandis que les activités des parties privées sont également restreintes et contrôlées.

Les palmeraies et les arbres qui entourent le site sont protégés par décret spécial (décret législatif n° 21 de 1983).

#### *Structure de la gestion :*

Le site est sous la gestion directe de la Direction de la Culture et du Patrimoine. Le site compte un superintendant et deux architectes de la conservation, prenant part à la conservation de la grande forteresse.

Le site n'a pas de plan de gestion complet mais l'Etat partie s'est engagé par écrit à le finaliser avant la fin de l'année 2005. Le site a un système de gestion satisfaisant tel que l'exige les Orientations (108-110). Le système est en place et est effectif. Le site est bien géré et les travaux de conservation et de maintenance sont entrepris selon des plans adoptés et par des professionnels expérimentés.

#### *Ressources :*

Le seul budget de conservation et de gestion vient du ministère de l'Information, et il ne couvre que la conservation et la consolidation du fort principal.

### ***Justification émanant de l'État partie (résumé)***

Le tell de Qalaat al-Bahreïn représente quasiment 4 500 ans d'occupation humaine ininterrompue du site. C'est l'un des sites archéologiques les plus importants, présentant toutes les phases de la culture Dilmun. Cette culture, mentionnée dans des sources sumériennes et d'autres, était considérée jusqu'aux découvertes de Qalaat al-Bahreïn comme un concept plutôt historique et philologique. Depuis lors, d'autres fouilles en Arabie orientale ont révélé des vestiges de la culture Dilmun, mais aucun des sites connus ne donne une représentation de toutes les époques de cette culture. On trouve en outre à Qalaat al-Bahreïn une représentation de toutes les autres périodes historiques – le site devient ainsi une sorte de catalogue des cultures de la région.

Ce phénomène n'existe sur aucun autre site de la région d'Arabie orientale.

## **3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS**

### ***Actions de l'ICOMOS***

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en novembre 2004.

L'ICOMOS a consulté l'État partie pour obtenir des informations complémentaires.

### ***Conservation***

#### *Historique de la conservation :*

Certaines des plus anciennes zones fouillées ont été remblayées. Très peu de travaux de conservation et de consolidation ont été effectués sur les vestiges exposés. Le dossier de proposition d'inscription le mentionne aussi, tout en décrivant les intentions futures pour les travaux de conservation.

Par ailleurs, des travaux de reconstruction extensifs ont eu lieu sur le fort principal, bien au-delà de ce que l'éthique professionnelle juge acceptable. Le dossier en justifie une partie pour les besoins de conservation, mais ils dépassent de loin ce que la conservation/consolidation peut imposer. Les travaux de conservation passés n'ont pas été entièrement documentés.

### *État de conservation :*

La zone centrale de fouilles mise à nu se détériore et fait l'objet seulement récemment d'une attention quant à la conservation et la consolidation. L'importante forteresse côtière a fait l'objet de travaux de consolidation récents et semble être en bon état de conservation. La grande forteresse est en bon état de conservation, et la plupart des travaux exécutés sur le site concernent cette forteresse.

Les expéditions archéologiques travaillant sur le site ne sont pas nécessaires pour exécuter des travaux de conservation sur les vestiges qu'elles révèlent.

### *Analyse des risques :*

Les principaux risques sont l'urbanisation, les pressions du développement, les valeurs du bien et la mise en valeur des sols. Il y a actuellement deux grands projets en cours, un projet de grand développement urbain au nord du site, et un autre d'île artificielle. L'architecture traditionnelle ne dépasse pas deux ou trois étages, et ne représente donc pas de menace pour la ligne d'horizon. Mais on ne connaît pas les projets de construction sur la nouvelle île, et le terrain étant si cher, il serait raisonnable de penser que les bâtiments y seront plus élevés que sur le continent. L'île constitue aussi un risque en ce sens que le lien entre le site et la mer et l'ancienne approche du site depuis cette dernière constituent un élément important de la valeur culturelle et historique.

Le site est encore entouré de palmeraies qui le protègent de certains des risques.

### *Authenticité et intégrité*

#### *Authenticité :*

En tant que site archéologique, le site conserve son authenticité. Mais, si cela est vrai pour les parties fouillées, il n'en va pas de même pour la forteresse principale. Cette importante structure a fait l'objet de vastes travaux de reconstruction.

#### *Intégrité :*

Le cadre du site et ses relations avec l'environnement ont été compromis, mais pas au point d'en diminuer ses valeurs. La principale question d'intégrité vient de la mise en valeur des sols devant le site, ce qui a son importance du point de vue du possible accès depuis la mer. Par conséquent, la préservation de ce lien entre le site et la mer est importante.

### *Évaluation comparative*

L'analyse comparative présentée dans la proposition d'inscription est exhaustive et convaincante. S'il y a dans la région d'autres sites qui représentent les mêmes périodes historiques, aucun autre n'illustre à lui seul toutes les périodes comme le fait Qalaat al-Bahrein.

### *Valeur universelle exceptionnelle*

Le site possède une valeur universelle exceptionnelle.

Cette déclaration se justifie par l'importance de la culture Dilmun et la présence de ses vestiges archéologiques sur le site proposé pour inscription. Cette terre et cette culture sont mentionnées dans la mythologie sumérienne, qui relie les Dilmun aux origines du monde. Des textes sumériens du III<sup>e</sup> millénaire décrivent Dilmun comme une terre bénie des dieux, dotée d'eau douce en abondance et comme un centre marchand de renommée internationale. Dilmun était le seul lieu d'échange pour le commerce longue distance via le Golfe. C'était un port de transit où des représentants de tous les pays venaient échanger ou vendre leurs produits, échangeant également des concepts culturels. Au II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., Dilmun est conquise par la dynastie Kassite de Mésopotamie et, au VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., mentionnée sept fois dans les bas-reliefs du palais de Sargon à Khorsabad.

Toutes ces périodes historiques sont bien représentées à Qalaat al-Bahrein, considéré comme la capitale de Dilmun et le siège du roi ou de l'administrateur, lorsque les Dilmuns furent conquis par d'autres peuples.

### *Déclaration générale :*

L'ICOMOS n'a aucun doute quant à la grande valeur culturelle du site et à l'importance de fouilles et de travaux de conservation pour la compréhension des grandes cultures du monde.

### *Évaluation des critères :*

L'État partie suggère l'inscription du site sur la base des critères ii, iii et iv, et l'ICOMOS convient que le site remplit ces critères.

Critère ii : Il n'y a aucun doute sur le fait que Qalaat al-Bahrein, en tant que capitale et port de passage d'importantes routes marchandes, conserve des témoignages matériels remarquables des différentes cultures et des échanges culturels dont l'endroit a été le témoin.

Critère iii : Le site constitue un témoignage exceptionnel de la capitale de Dilmun et de sa culture, des premières traditions d'urbanisme et de toutes les cultures qui ont existé et vécu dans la région pendant presque 5000 ans.

Critère iv : Les premiers palais de Dilmun sont des exemples uniques dans la région de ce type d'architecture et de cette culture. Les différentes forteresses sont des illustrations exceptionnelles des structures défensives du III<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, défendant le pouvoir en place contre les locaux plutôt que contre l'extérieur. Les palmeraies associées au site sont un exemple exceptionnel de la tradition agricole et du paysage existant depuis le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

#### 4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

##### *Recommandation concernant l'inscription*

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et iv* :

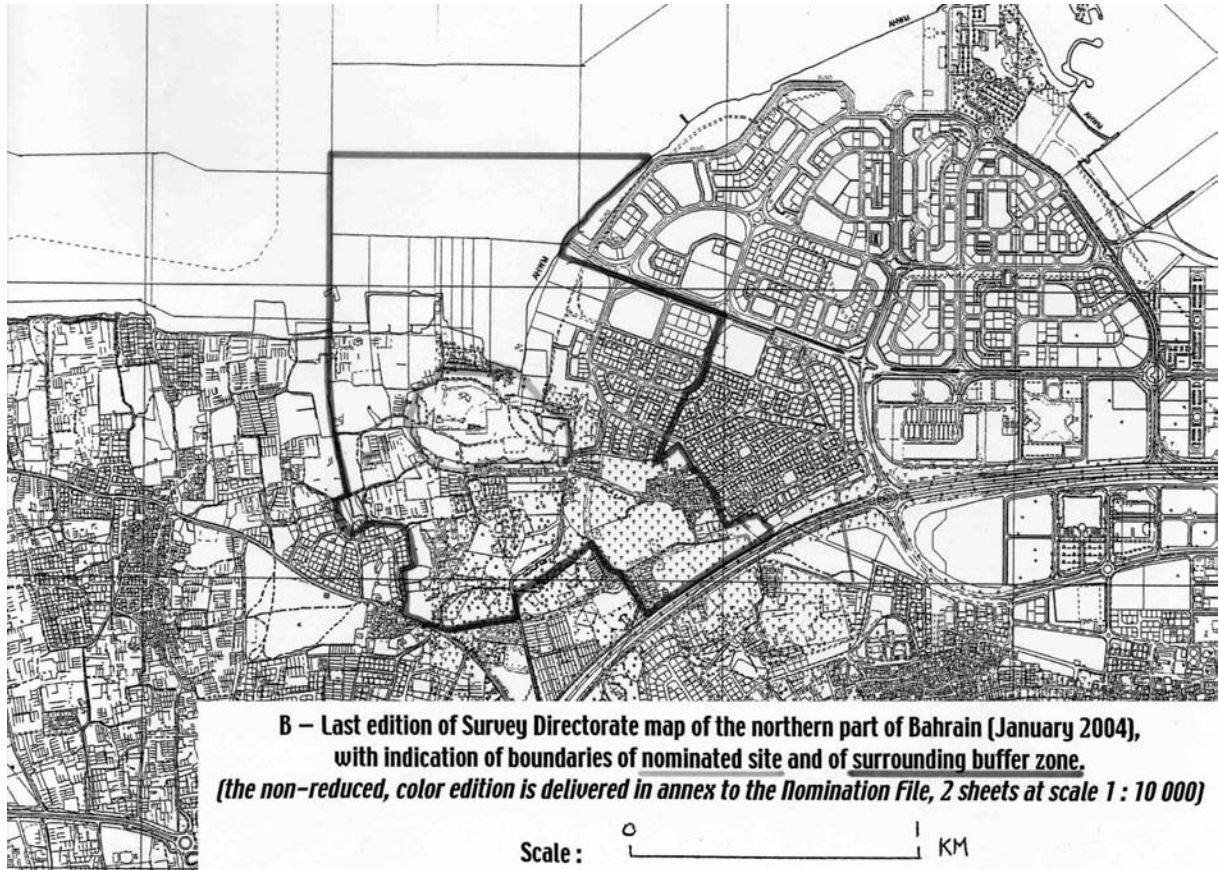
*Critère ii* : Son statut de grande ville portuaire, où divers peuples et traditions venus de différentes régions du monde connu d'alors se rencontraient, vivaient et exerçaient leurs activités commerciales, fait de cet endroit un véritable carrefour de cultures, toutes reflétées dans son architecture et son développement. En outre, le site a été envahi et occupé pendant longtemps par la plupart des grandes puissances et des empires influents, qui ont marqué de leur empreinte culturelle les différentes strates du tell.

*Critère iii* : Le site était la capitale de l'une des plus importantes civilisations antiques de la région, la culture Dilmun. À ce titre, ce site est l'exemple le plus représentatif de cette culture.

*Critère iv* : Les palais de Dilmun sont des exemples uniques d'architecture publique de cette culture, qui a eu un impact sur l'architecture de la région dans son ensemble. Les différentes fortifications sont les meilleurs exemples d'ouvrages défensifs du IIIe siècle av. J.-C. au XVIe siècle apr. J.-C. réunis sur un seul et même site. Les palmeraies protégées qui entourent le site illustrent le paysage et l'agriculture typiques de la région depuis le IIIe siècle av. J.-C.

3. Demande à l'Etat partie de soumettre avant le 31 janvier 2006 un plan de gestion complet.
4. Demande à l'Etat partie de ne plus approuver de politiques de mise en valeur des sols ou de constructions situées dans la mer en regard du site.

ICOMOS, avril 2005



**Plan indiquant les délimitations du bien**



**Vue aérienne d'une résidence Dilmun tardive**



**Vue aérienne vers le sud du Fort de Bahrain**